



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Taux pratiqués par les banques élevés à La Réunion

Question écrite n° 41211

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le fait que les taux pratiqués par les banques à La Réunion sont en forte augmentation. L'ledom, relais de la Banque de France dans les DOM, constate d'une part une augmentation de 7 points de base sur le taux moyen des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation. Toutes les personnes connaissant une fin de mois difficile et se retrouvant à découvert paient donc un crédit appelé agio. D'autre part, apparaît une forte croissance des taux pratiqués par les banques, dont les crédits *revolving* et renouvelables. Il est constaté une forte inégalité entre le territoire réunionnais et la métropole. Sur l'île, le taux moyen débiteur est passé de 13,89 % l'année précédente à 15,72 % en 2021. Tandis que sur le territoire métropolitain, le taux pour les découverts n'est que de 5,15 % en moyenne, soit un tiers de moins que sur l'île. Cette différence est aussi constatée au niveau des autres DOM, où leurs taux pour découvert sont en diminution *a contrario* de La Réunion qui possède le taux le plus élevé. La population réunionnaise vit, pour 39 % d'entre elle, sous le seuil de pauvreté, sans oublier ceux vivant avec un salaire minimum de croissance. Il est donc inadmissible de voir que seule La Réunion ne bénéficie pas d'une baisse de ces taux. Il lui demande des réponses sur l'inégalité que subit La Réunion vis-à-vis de la métropole et des autres DOM et si des mesures seront mises en place afin de remédier à cette double peine frappant les ultramarins.

Texte de la réponse

Le suivi de la conjoncture financière et des taux des crédits aux particuliers réalisé par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) indique que les taux pratiqués à La Réunion sont, à l'exception des découverts, globalement analogues à ceux pratiqués pour la France entière. Ainsi, si le taux moyen observé pour les prêts personnels et crédits à la consommation est en légère augmentation, cette évolution n'est pas susceptible à ce stade de susciter une inquiétude particulière. Le taux moyen de 3,43 % constaté à La Réunion demeure en effet inférieur, d'une part, à celui de 3,56 % constaté pour la France entière et, d'autre part, à celui observé dans les autres départements d'outre-mer. Les données de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) nous confirment également une nouvelle baisse du taux moyen pour les prêts à l'habitat pour La Réunion au deuxième trimestre 2021. Le taux moyen pour cette catégorie de crédits qui est en baisse de dix points de base pour s'établir à 1,23 %, un niveau historiquement bas pour La Réunion, est en phase avec le taux moyen de 1,15 % pour la France entière. Le taux moyen pour les découverts est en revanche, comme souligné, dans une situation plus contrastée. Il s'oriente à la hausse au deuxième trimestre 2021 et ce, pour la quasi-totalité des établissements de crédit réunionnais qui ont déclaré à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) des taux en hausse ou stables. Le coût du risque plus important supporté par les banques réunionnaises en raison des caractéristiques économiques des ménages de La Réunion a une incidence sur le niveau des taux pratiqués. Malgré cette hausse, les taux pour les découverts restent en-deçà du niveau d'usure de 21,16 %, applicable au 1^{er} octobre 2021, selon la Banque de France. Plus généralement, La Réunion ne se distingue pas des autres départements d'outre-mer quant au niveau des taux pour les découverts. Les données pour la Guadeloupe, la Guyane ou la Martinique montrent aussi des taux moyens plus élevés par

rapport à la France entière. Les taux pratiqués à La Réunion sont du ressort des établissements de crédit présents sur l'île et peuvent traduire des coûts d'exploitation ou un risque de crédit accru. Le taux de créances douteuses est par exemple plus élevé à la Réunion qu'en métropole (3,4 % fin 2020 contre 2,6 % pour la France entière à la même date). Au-delà de ce constat, la singularité des taux observés sur les découverts nous rappelle les difficultés socio-économiques auxquels sont confrontés les réunionnais. Aussi, le ministre remercie le député de bien avoir voulu porter cette situation à son attention. Il assure que ses services suivront attentivement l'évolution de la situation. Le coût de l'accès au financement est une question majeure de notre politique économique, en particulier à l'heure où nous déployons nos meilleurs efforts pour la relance en métropole et en Outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41211

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6913

Réponse publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7978